

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021**
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel APARICIO, Maire.

Etaient présents : M. APARICIO – M. REBEYROLLE – M. GUERZOU – Mme MORTAGNE -
Mme DUMENIL – M. MOREAU – M. PYCK – Mme DAOUDI - Mme BENAIDA – M.
ZENNAKI – M. ZERIZER – M. DAVID – M. GENY – M. SOARES – Mme CAMUS
PHILEMON – Mme DOISON – M. HELLAL – M. DAMION – M. FOIREST – Mme FERREIRA
– M. LEULIER – M. PELZER (arrivée 18h20) – M. RENO.

Absents excusés pouvoir : Mme HERLEM (pouvoir à M. REBEYROLLE) – Mme NEZAR
(pouvoir à M. GUERZOU) – Mme SERAYE (pouvoir à M. ZERIZER) – Mme DJERBI (pouvoir
à M. MOREAU) – Mme ANTUNES (pouvoir à M. APARICIO) – Mme GROUX (pouvoir à M.
FOIREST).

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Sofiann ZENNAKI nommé à l'unanimité,

Nombre légal de Conseillers : 29

En exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 6 Votants : 29

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 23 voix POUR, 1 ABSTENTION et 4
CONTRES (M. FOIREST (+1) – Mme FERREIRA – M. LEULIER)
Monsieur PELZER n'a pas pris part au vote n'étant pas arrivé.

DECISIONS DU MAIRE

Décision 2020-154 du 08 décembre 2020 : Résiliation de l'abonnement à la fibre avec
orange

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la résiliation de l'abonnement ADSL et de souscrire l'abonnement à Livebox Pro
Fibre avec ORANGE – 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, pour un montant de 52 €
HT par mois.

Ce contrat comprend l'abonnement pour 47 € HT et la location de la Livebox Pro Fixe pour
5€ HT

ARTICLE 2 :

Précise que ce contrat prend effet à compter de la souscription pour une durée indéterminée
avec un engagement de 12 mois.

ARTICLE 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-155 du 10 décembre 2020 : Signature du contrat d'engagement avec l'artiste Aurélie BORDENAVE proposant une animation 'Dessine-moi avec le Père Noël » dans le cadre des festivités de Noël

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de l'artiste Aurélie Bordenave proposant la prestation « dessine-moi avec le Père Noël » pour un montant de 1100€ TTC,

ARTICLE 2 :

Que les dépenses de cette prestation sont inscrites au budget de l'exercice 2020

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-156 du 09 décembre 2020 : Marché de prestations de nettoyage de la voirie de la ville de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer le marché à procédure adaptée et tous les actes y afférant en application de l'article L 2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique avec l'entreprise adaptée LE COLOMBIER sise 92, rue de Montmagny – 95410 GROSLAY.

ARTICLE 2 :

Que le montant des prestations du marché est défini comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
50 000,00 €	220 000,00 €

L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois à compter du 02/01/2021.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-157 du 18 décembre 2020 : Contrat entre la ville et la compagnie Cont'Animés pour l'achat d'un conte vidéo interprété par Nathalie BONDOUX

DECIDE

ARTICLE 1:

De signer un contrat avec la compagnie Cont'Animés pour l'achat d'une capsule vidéo permettant aux habitants d'avoir accès à la captation du *petit Chaperon rouge*, mêlant conte et marionnette, interprété par Nathalie Bondoux

ARTICLE 2 :

D'acheter la capsule vidéo 200€ TTC. Cette vidéo sera visible gratuitement pendant un mois sur la chaîne Youtube de la ville à compter du 19 décembre 2020.

ARTICLE 3 :

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4:

Que la dépense soit affectée au BP 2020 de la commune.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-158 du 21 décembre 2020 : Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile collectivités avec les assurances PNAS pour majoration de 15% des tarifs pour 2021

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant au contrat d'assurance initial responsabilité civile collectivités avec les assurances PNAS– 159 rue du Faubourg Poissonnière– 75019 PARIS, afin d'augmenter les tarifs pour 2021 en plus soit 3061.53 € TTC pour la ville et 250.55 € TTC pour le CCAS pour un montant total de 3312,08 € TTC.

ARTICLE 2 :

Précise que cet avenant au contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-159 du 21 décembre 2020 : Avenant au marché avec la SARL VEDIAUD pour prolongation de la durée du contrat de 24 mois compte tenu de la situation sanitaire

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant avec la SARL VEDIAUD – 9 rue de Paris – 95270 CHAUMONTEL, afin de prolonger la durée du contrat de 24 mois avec l'ajout d'une borne tactile.

ARTICLE 2 :

Précise que cet avenant au marché est conclu à compter du 12 mars 2020 conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020, consécutif à la situation sanitaire.

ARTICLE 3 :

Les autres stipulations du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-160 du 21 décembre 2020 : Convention de prestations de service entre Madame D'AMIENS D'HEBECOURT, psychologue LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et la commune de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de prestations de service avec madame D'AMIENS D'HEBECOURT Marie, demeurant 15, allée des grives, 95560 BAILLET EN FRANCE, Numéro de Siret : 812 213 445 00016 et la commune de Beaumont-sur-Oise.

Article 2 :

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

Article 3 :

Le coût horaire de chaque intervention est de 100,00 € de l'heure soit un montant global de 1200,00 € correspondant à 6 séances de 2 heures, pour l'animation de séance d'analyse de la pratique et/ou de supervision pour l'équipe d'accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents, dans le but d'explicitier les relations et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres constitués des deux équipes, de trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget Ville 2021.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Sport, Affaires Scolaires, Vie Associative, Intendance et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-161 du 23 décembre 2020 : Signature du contrat d'assurance professionnelle entre le cinéma Le Palace et la société GB Assurances pour l'assureur GAN Assurances

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat d'assurance avec la société GB assurances représentée par M. Goncalves et M. Bouget pour l'assureur GAN Assurances d'un montant de 2812.00€ TTC annuel

ARTICLE 2 :

Que les dépenses de cette prestation sont inscrites au budget de l'exercice 2021

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-162 du 23 décembre 2020 : Convention financière de partenariat pour une formation professionnelle avec CACEF « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention de formation professionnelle continue ayant pour objet d'organiser l'action de formation intitulée « Prévention et secours civiques de niveau 1 » avec l'organisme CACEF SARL dont le siège est situé, ZAC de la Grérie, 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT.

ARTICLE 2 :

La présente convention est établie pour dix agents par session, la formation se déroulera au 1 rue Duquesnel – 95260 BEAUMONT SUR OISE, salle 106 Maison des associations Jacques LARIDAN, le 17 décembre 2020.

ARTICLE 3 :

Le montant de la session de formation est de 725,00 euros TTC.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6184 du budget principal de la ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-163 du 23 décembre 2020 : Convention financière de partenariat pour une formation professionnelle avec CACEF « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention de formation professionnelle continue ayant pour objet d'organiser l'action de formation intitulée « Prévention et secours civiques de niveau 1 » avec l'organisme CACEF SARL dont le siège est situé, ZAC de la Grérie, 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT.

ARTICLE 2 :

La présente convention est établie pour dix agents par session, la formation se déroulera au 1 rue Duquesnel – 95260 BEAUMONT SUR OISE, salle 106 Maison des associations Jacques LARIDAN, le 11 janvier 2021.

ARTICLE 3 :

Le montant de la session de formation est de 725,00 euros TTC.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6184 du budget principal de la ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-164 du 23 décembre 2020 : Convention financière de partenariat pour une formation professionnelle avec CACEF « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention de formation professionnelle continue ayant pour objet d'organiser l'action de formation intitulée « Prévention et secours civiques de niveau 1 » avec l'organisme CACEF SARL dont le siège est situé, ZAC de la Grérie, 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT.

ARTICLE 2 :

La présente convention est établie pour dix agents par session, la formation se déroulera au 1 rue Duquesnel – 95260 BEAUMONT SUR OISE, salle 106 Maison des associations Jacques LARIDAN, le 12 janvier 2021.

ARTICLE 3 :

Le montant de la session de formation est de 725,00 euros TTC.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6184 du budget principal de la ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2020-165 du 23 décembre 2020 : Convention financière de partenariat pour une formation professionnelle avec CACEF « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention de formation professionnelle continue ayant pour objet d'organiser l'action de formation intitulée « Prévention et secours civiques de niveau 1 » avec l'organisme CACEF SARL dont le siège est situé, ZAC de la Grerie, 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT.

ARTICLE 2 :

La présente convention est établie pour dix agents par session, la formation se déroulera au 1 rue Duquesnel – 95260 BEAUMONT SUR OISE, salle 106 Maison des associations Jacques LARIDAN, le 14 janvier 2021.

ARTICLE 3 :

Le montant de la session de formation est de 725,00 euros TTC.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6184 du budget principal de la ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-001 du 05 janvier 2021 : Marché d'acheminement et fourniture d'électricité pour des puissances inférieures à 36 kva

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer le marché à procédure adaptée et tous les actes y afférant en application de l'article L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS, pour une mise en service le 1^{er} janvier 2021.

Le marché est conclu pour une période de 12 mois du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 :

De dire que le montant maximum du marché est de 213 990 € HT pour un an.

ARTICLE 3 :

De dire que les prix unitaires sont fixés comme suit :

PART ENERGIE

Candidat TOTAL DIRECT ENERGIE

Part consommation en € HT/MWh

Part Fixe € HT/mois

	Site	Adresse	Base LU	Base CU	HP	HC	HPH	HCH	HPB	HCB	Abonnement (€/mois)
1	Vestiaires sportifs	avenue du Président Wilson									4,00 €
2	Tennis couvert centre	rue St Roch		49,59 €	53,01 €	38,46 €					4,00 €
3	Tennis	6 bis rue St Roch		49,59 €							4,00 €
4	Local pétanque	rue St Roch		49,59 €							4,00 €
5	Logement fonction	Place Guy Moquet			53,01 €	38,46 €					4,00 €
6	Centre les Jasmis	1 rue Pasteur		49,59 €							4,00 €
7	Studio de danse	rue Duquesnel		49,59 €							4,00 €
8	Parties communes cage escalier	14 rue Nationale		49,59 €							4,00 €
9	Services généraux	16 rue Nationale		49,59 €							4,00 €
10	Bureau Gloriette	9 rue Henri Sadier		49,59 €							4,00 €
11	Bureau médical	16 rue Nationale		49,59 €							4,00 €
12	Marché couvert	Place du Château		49,59 €							4,00 €
13	Ancienne boucherie	8 Place Gabriel Péri		49,59 €							4,00 €
14	Epicerie solidaire	19 rue Boyenval			53,01 €	38,46 €					4,00 €
15	Point fixe	rue Victor Hugo		49,59 €							4,00 €
16	Hotel de police	7 rue Albert 1er		49,59 €							4,00 €
17	Combles	16 rue Nationale		49,59 €							4,00 €
18	Maison du patrimoine	2 rue Basse de la Vallée		49,59 €							4,00 €
19	Foyer	rue Canu		49,59 €							4,00 €
20	Club de voile	rue St Roch		49,59 €							4,00 €
21	Danjon féodal	1 Place du Château		49,59 €							4,00 €
22	Bâtiment communal	14 rue de Paris		49,59 €							4,00 €
23	Gymnase Henri Michel	9 avenue de la Division Leclerc			53,01 €	38,46 €					4,00 €
24	Groupe scolaire Ouest	20 rue de la croix des bannis		49,59 €							4,00 €
25	Club House	17 avenue du Président Wilson		49,59 €							4,00 €
26	Poste de refolement assainissement	Chemin de la porte blanche		49,59 €							4,00 €
27	Centre de loisirs	1 rue Pasteur		49,59 €							4,00 €
28	Eglise (éclairage extérieur)	Place Monseigneur Gosselin			53,01 €	38,46 €					4,00 €
29	Presbytère	4 rue Hadancourt		49,59 €							4,00 €
30	Station de pompage	Route de Noisy		49,59 €							4,00 €
31	Eclairage et chaufferie sanitaires	Place du Château		49,59 €							4,00 €
32	Eglise	Place Monseigneur Gosselin		49,59 €							4,00 €
33	Local cimetière	Boulevard Léon Blum		49,59 €							4,00 €
34	Pompe de relevage Blanche Voye	Chemin des prés de Thury		49,59 €							4,00 €
35	Logement accompagnement devoirs	21 rue Boyenval		49,59 €							4,00 €
36	Bibliothèque	1 Place Gabriel Péri					63,30 €	41,46 €	41,34 €	31,54 €	4,00 €
37	Groupe scolaire Paul Fort	Rue Guignet					63,30 €	41,46 €	41,34 €	31,54 €	4,00 €
38	Local commercial	2 rue du Beffroi	43,98 €								4,00 €
39	EP poste Octave	1 rue Murget	43,98 €								4,00 €
40	EP Métronome	rue St Roch	43,98 €								4,00 €
41	EP Poste Durac	21 rue Gambetta face au 26	43,98 €								4,00 €
42	Feux tricolores	Rue Padeloup	43,98 €								4,00 €
43	EP Léo Lagrange	7 rue Léon Godin	43,98 €								4,00 €
44	Feux tricolores	41 rue St Roch	43,98 €								4,00 €
45	Poste de refolement	rue St Roch	43,98 €								4,00 €
46	EP Hugo	rue Victor Hugo	43,98 €								4,00 €
47	EP poste Tournesol	Boulevard Léon Blum	43,98 €								4,00 €
48	EP Poste Duquesnel	32 rue de l'Isle Adam	43,98 €								4,00 €
49	EP poste gendarmerie	avenue de la division Leclerc	43,98 €								4,00 €
50	EP poste Wilson	15 bis avenue du président Wilson	43,98 €								4,00 €
51	EP poste Lagrange	rue Léon Godin	43,98 €								4,00 €
52	EP poste Roussel	51 rue Louis Roussel	43,98 €								4,00 €
53	EP poste apprenti	rue Pasteur	43,98 €								4,00 €
54	EP poste Aiguille	rue Talon	43,98 €								4,00 €
55	EP poste marché	rue Victor Hugo	43,98 €								4,00 €
56	EP poste Haume	rue d'Alsace Lorraine	43,98 €								4,00 €
57	EP poste Smarpeil	41 rue St Roch	43,98 €								4,00 €
58	EP poste Kevin	rue St Roch	43,98 €								4,00 €
59	EP poste Beaumont	71 rue Edmond Turcq	43,98 €								4,00 €
60	EP poste Caillouet	rue Van Gogh	43,98 €								4,00 €
61	Caméras de surveillance	36 rue Danielle Casanova angle Pasteur	43,98 €								4,00 €
62	Caméras de surveillance	rue Boyenval	43,98 €								4,00 €
63	Caméras de surveillance	rue de Verdun rue Vincent Van Gogh	43,98 €								4,00 €
64	Caméras de surveillance	Place du Beffroi angle Paul Bert	43,98 €								4,00 €
65	Caméras de surveillance	11 rue Pasteur	43,98 €								4,00 €
66	Caméras de surveillance	22 rue Albert 1er	43,98 €								4,00 €
67	Caméras de surveillance	87 rue de Senlis	43,98 €								4,00 €
68	Caméras de surveillance	26 boulevard Léon Blum	43,98 €								4,00 €
69	Fête foraine point 1 (alimentation ponctuelle)										
70	Fête foraine point 2 (alimentation ponctuelle)										
71	Fête foraine point 3 (alimentation ponctuelle)										
72	Fête foraine point 4 (alimentation ponctuelle)										
73	Fête foraine point 5 (alimentation ponctuelle)										

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-002 du 05 janvier 2021 : Prolongation de la gratuite du droit de place sur le marché d'approvisionnement du jeudi à tout commerçant jusqu'au 31 aout 2021

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De prolonger la gratuité à tout exposant sur le marché d'approvisionnement du jeudi jusqu'au 31 Août 2021.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-003 du 11 janvier 2021 : Relais Assistants Maternels – interventions musicales à destination des enfants accueillis par les assistants maternels

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention d'intervention musicale avec la musicienne auto entrepreneur, - dont le siège est situé 4 rue Clos de l'Orangerie 60540 FOSSEUSE– pour un montant de 990.00€ TTC.

ARTICLE 2 :

De confirmer que cette convention d'intervention est conclue pour 11 dates prévues sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget Ville 2018.

ARTICLE 5 :

Que la Direction générale des services, Monsieur le Directeur des Services Enfance, Jeunesse, Sport et Associations et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-004 du 12 janvier 2021 : Contrat de prestations de service entre Madame GUENY Marie-Christine, accueillante LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et la ville de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de prestations de service avec Madame GUENY Marie-Christine, demeurant 34 rue Michel de l'Hospital - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône, Numéro de Siret : 530343664000 et la Ville de Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Le présent contrat prend effet du 4 janvier 2021 au 17 décembre 2021.

ARTICLE 3 :

Le coût de la prestation est de 25 € de l'heure pour l'animation du LAEP, la participation aux différentes réunions d'équipe, aux temps de supervision, au forum des associations, aux formations proposées par le réseau LAEP et en tant que référente de l'équipe, à la rédaction du bilan qualitatif demandé par la CAF du Val-d'Oise.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6288-415 du budget de la ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-005 du 12 janvier 2021 : Centre d'Animation Jeunesse - chantiers éducatifs 2021

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1:

D'organiser des chantiers éducatifs dans le cadre du Centre d'Animation Jeunesse du 04 janvier au 31 décembre 2021. L'effectif sera compris entre 4 et 12 jeunes, âgés de 15 à 17 ans.

Article 2 :

Qu'en contrepartie de sa participation au chantier éducatif, chaque jeune épargnera l'équivalent de 25 euros par demi-journée de présence, soit de 9 heures à 12 heures et/ou de 14 heures à 17 heures.

Article 3 :

Que cette contrepartie financière pourra se transformer, à la demande du jeune, en « compte épargne chantier éducatif ». Cette épargne pourra être utilisée pour financer des séjours, son permis de conduire avec les auto-écoles Beaumontaises ou avec l'auto-école solidaire gérée par l'association « IMAJ », ainsi qu'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) sur la période du 04 janvier au 31 décembre 2021.

Article 4 :

Que cette contrepartie financière pourra également être remise au jeune sous forme de chèques cadeaux, plafonnés à 250 euros, sur la période du 04 janvier au 31 décembre 2021.

Article 5 :

D'imputer la dépense globale au compte 6228-422 du budget VILLE-2021.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Monsieur le Chef de Service Jeunesse, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-006 du 12 janvier 2021 : Fixation des modalités et tarifs des sorties du CAJ – carte Pass'jeunes 2021

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De proposer gratuitement une sortie culturelle, sportive ou de loisirs organisée dans le cadre du Centre d' Animation Jeunesse.

Article 2 :

Que cette sortie soit offerte une fois à chaque période de petites vacances scolaires et deux fois pour chaque mois juillet et août.

Article 3 :

Que cette offre soit applicable à partir du 4 janvier jusqu'au 31 décembre 2021 pour les détenteurs du Pass'Jeunes.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Monsieur le Chef de Service Jeunesse, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-007 du 12 janvier 2021 : Activités et adhésion au Centre d'Animation Jeunesse - participation des familles

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De mettre en place des ateliers et des activités dans le cadre du Centre d'Animation Jeunesse.

Article 2 :

De maintenir le montant de la participation des familles à :

- à 1 € pour l'adhésion annuelle au Centre d'Animation Jeunesse,
- à 11 € par enfant et par semaine pour les ateliers et les activités multi loisirs collectifs.

Article 3 :

D'imputer la recette globale au compte 70632-422 du budget Ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Monsieur le Chef de Service Jeunesse, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-008 du 12 janvier 2021 : Fixation du tarif d'adhésion – carte Pass'jeunes – 2021

Le Maire de Beaumont sur Oise,

D E C I D E

Article 1

De fixer le tarif de ce Pass'Jeunes à 10 euros.

Article 2 :

Que ce tarif est applicable à partir du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 :

Que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Monsieur le Chef de Service Jeunesse, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-009 du 28 janvier 2021 : Convention financière de partenariat pour une formation professionnelle avec APAVE « Certificat sécurité des spectacles »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise.

D É C I D E

ARTICLE 1 :

De signer la convention de formation professionnelle continue ayant pour objet d'organiser l'action de formation intitulée « Certificat sécurité des spectacles » avec l'organisme APAVE PARISIENNE SAS dont le siège est situé, 17 rue Salneuve 78 854 PARIS Cedex 17.

ARTICLE 2 :

La présente convention est établie pour un agent, la formation aura lieu du 2 au 5 mars 2021, 11 rue Salneuve 75 017 PARIS.

ARTICLE 3 :

Le montant de la formation est de 1032,00 euros TTC.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6184 du budget principal de la ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-010 du 28 janvier 2021 : Marché de prestations de maintenance, d'entretien et de rénovation des aires de jeux et des équipements sportifs par l'entreprise espace déco.

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer le marché à procédure adaptée et tous les actes y afférant en application de l'article L 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique avec la l'entreprise ESPACE DÉCO située 9 rue de la Chapelle St Antoine 95300 ENNERY.

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de la notification du marché et renouvelable trois fois par tacite reconduction sans excéder 4 ans.

ARTICLE 2 :

De dire que le marché est mixte avec une partie forfaitaire pour la maintenance et pour une autre partie à bons de commande, sans minimum mais un maximum de 70 000 € HT.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Madame la Directrice des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-011 du 28 janvier 2021 : Avenant 4 à la convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De conclure l'avenant 4 à la convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), représentée par le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins, Pierre OUAHNON, dont le siège social est situé Immeuble « Le Millénaire 2 », 35 rue de la Gare, 75 935 PARIS CEDEX 19 permettant de modifier la prise en charge financière consentie par l'ARS du fait de la poursuite de l'activité du Centre ambulatoire COVID.

Article 2 :

Le présent avenant à la convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée de 12 mois.

Article 3 :

Le montant de la prise en charge financière complémentaire consentie par l'ARS est de 6 760 euros.

Cette prise en charge correspond aux rémunérations des intervenants non libéraux réglées par la ville, l'ARS remboursant ainsi la ville à l'euro près.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-012 du 28 janvier 2021 : Demande de déclaration préalable pour le remplacement de la clôture du groupe scolaire Jean Zay

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer et de déposer un dossier de demande de déclaration préalable relatif au remplacement de la clôture, des portails et des portillons du groupe scolaire Jean Zay, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-013 du 28 janvier 2021 : Mise en place d'un tarif du droit de place pour le marché des producteurs locaux et des artisans du 03 octobre 2021 et mise en place d'une caution

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer le tarif du droit de place du marché des producteurs locaux et des artisans du 03 Octobre 2021 à 3.50 € le mètre linéaire.

ARTICLE 2 :

De mettre en place une caution de 150 € payable à l'inscription.

ARTICLE 3 :

De restituer ladite caution à l'intéressé le jour de la manifestation ou de l'encaisser en cas d'absence de celui-ci.

ARTICLE 4 :

Que les recettes relatives aux mètres linéaires seront encaissées au bénéfice de la Ville.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-014 du 02 février 2021 : Demande de déclaration préalable pour changement de destination d'un logement en bureaux non accessibles au public

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer et de déposer un dossier de demande de déclaration préalable relatif au changement de destination du logement de l'école Louis Roussel situé 9, rue Gambetta, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2021-001 **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - ADOPTION D'UNE "CONVENTION TYPE" POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'adopter la convention-type de mise à disposition de locaux municipaux aux associations et organismes divers telle qu'elle figure en annexe,

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer les conventions de mise à disposition gratuite de salles municipales aux associations et organismes divers.

2021-002 **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020-096 RELATIVE A LA CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS COMPLET SUR UN POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De retirer la délibération n°2020-096 approuvant la création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet – personnel contractuel.

2021-003 **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS - CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS COMPLET SUR UN POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer au tableau des effectifs l'emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet conformément au tableau ci-dessous :

Statut	Emploi	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Date début
Titulaire	Directeur des services techniques	Ingénieur territorial	Maxi : 10 ^{ème} échelon IB 821/IM 673 Mini : 1 ^{er} échelon IB 444/IM 390	Temps complet	1	A compter du 01/12/2020

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2021-004 OBJET : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – AUTRES ACTES REGLEMENTAIRES – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Le Conseil municipal,

Article 1^{er} :

Prend acte de la présentation faite du Plan Communal de Sauvegarde révisé de la Ville de Beaumont sur Oise.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de ce présent document et à sa communication.

2021-005 OBJET : FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2021 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal,

Article unique :

Prend acte de la tenue du débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2021 du Budget Principal de la Ville de la commune de Beaumont-sur-Oise, du service de l'assainissement et du cinéma.

2021-006 OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-107 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020 PORTANT SUR L'OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, retracées ci-après :

Chapitre 20 : 23 597,50 €

- 202 : 6 000 € (frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme)
- 2031 : 2 940 € (frais d'études)
- 2051 : 10 157,50 € (concessions et droits similaires)
- 2088 : 4 500 € (autres immobilisations incorporelles)

Chapitre 21 : 270 595 €

- 2111 : 12 750,25 € (Acquisition terrains nus)
- 2115 : 85 000 € (Acquisition terrains bâtis)

- 2135 : 2 500 € (installations générales, agencements, aménagements des constructions)
- 2152 : 11 375 € (installations de voirie : mobilier urbain, panneaux ...)
- 21538 : 26 250 € (éclairage public)
- 21568 : 804 € (autres matériel et outillage d'incendie)
- 21578 : 250 € (autres matériel et outillage de voirie)
- 2161 : 50 € (œuvres et objets d'art)
- 2182 : 20 500 € (matériel de transport)
- 2183 : 12 787,50 € (Matériel informatique)
- 2184 : 9 531,25 € (Mobilier)
- 2188 : 88 797 € (Autres immobilisations corporelles)

Chapitre 23 : 908 275,75 €

- 2313 : 450 350,75 € (constructions en cours)
- 2315 : 457 925 € (installations, matériels et outillages techniques)

Soit un total de 1 202 468,25 euros.

Article 2 :

De s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2021 de la commune.

2021-007 OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES :
ENSEIGNEMENT - BOURSE COMMUNALE ANNEE 2020/2021 :
MONTANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De soutenir le dispositif mis en œuvre par le Conseil Départemental,

Article 2 :

D'accorder, au titre de l'année scolaire 2020/2021 une bourse communale de 60 € pour le taux 2 et 90 € pour le taux 3 par élève. Cette aide est destinée aux publics collégiens et apprentis domiciliés à Beaumont-sur-Oise et remplissant les conditions pour bénéficier d'une bourse départementale d'étude.

Article 3 :

D'imputer la dépense au budget – VILLE, compte 6714 – bourses et prix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 35 minutes.


 Le Maire
 Jean-Michel APARICIO